



Mairie

# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2010

**PRESENTS:** MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.

**ABSENTS excusés :** MOLLARD Julie, PERNOD Stéphanie, BARDET Olivier.

**Procurations :** MOLLARD Julie à CHAMBET Anthony, PERNOD Stéphanie à DESCHAMPS Patrick.

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

### **APPROBATION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 21 décembre 2009.**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2009 est adopté à **l'unanimité des présents et représentés.**

### **Proposition d'inscription d'une question supplémentaire Non prévue à l'ordre du jour et examen**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre d'une question supplémentaire à savoir, la désignation de représentants pralins au comité consultatif « agriculture » du Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc.

Le Conseil municipal approuve l'ajout de cette question qui est débattue immédiatement.

Guy Perinet-Marquet explique que Praz-sur-Arly n'a aucun représentant au comité consultatif « agriculture » et que c'est dommage au regard des nombreux sujets qui y sont débattus.

Le Maire propose Guy Périnet-Marquet pour représenter la commune dans cette commission, ainsi que Jean-Paul Jaccaz, en cas d'indisponibilité de M. Périnet-Marquet.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 19 janvier 2010**

#### **QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION de Monsieur LE MAIRE.**

#### **1/ Approbation du règlement de service public de l'assainissement collectif :**

Anthony Chambet explique le règlement et l'ensemble des dispositifs qui seront mis en application. Le Maire rappelle que ce document est indispensable afin que les élus et techniciens disposent de références sur lesquelles s'appuyer. C'est aussi vrai pour les Pralins qui connaîtront dorénavant de façon claire leurs droits et obligations en matière d'assainissement. Le Maire remercie les élus de la commission « Gestion de l'Eau » pour leur travail, qui offre de bonnes bases comme cela avait déjà été fait l'an passé pour le règlement sur l'eau.

Parmi les principaux points soulignés, rappelons que les utilisateurs de sources privées doivent faire une déclaration à la mairie à partir du moment où ils sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Un forfait de 80m3 sera facturé pour l'assainissement. Pierre Bessy précise que la mairie préfère, pour l'heure, inviter les Pralins qui ne l'auraient pas fait, à déclarer leur source. Viendra ensuite le temps des contrôles éventuels. Règlement approuvé à l'unanimité.

### **2/ Approbation du règlement de service public de l'assainissement non collectif :**

Anthony Chambet explique le contenu du règlement, qui est commun avec Megève. Le service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a, en effet, été instauré avec la Régie des Eaux de Megève, un agent étant partagé entre les deux communes.

M. Chambet rappelle qu'un contrôle sera effectué pour vérifier la présence et le bon fonctionnement de l'installation (ex : fosses septiques). Une réunion publique sera organisée le 2 mars pour présenter le SPANC à la population.

Règlement approuvé à l'unanimité.

### **3/ Approbation du projet de convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau :**

Le projet concerne les copropriétés car nous avons eu parfois des demandes en ce sens. Ce modèle de convention précise ainsi les conditions de mise en application d'une individualisation des compteurs d'eau dans les copropriétés. Il faut notamment que tous les copropriétaires donnent leurs accords avant que le système soit instauré.

Adopté à l'unanimité

### **4/ Instruction des certificats d'urbanisme d'information pour le service urbanisme communal :**

Actuellement, la DDEA instruit les dossiers. Afin de simplifier l'instruction, le service urbanisme de la mairie a proposé de le faire. Cela représente environ 6 CU par mois.

Adopté à l'unanimité

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX : Néant.**

### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Championnats du Monde de ski juniors**

Le Maire rappelle que l'événement a lieu du 30 janvier au 6 février. Il explique que des navettes gratuites sont mises à disposition du public pour se rendre à la cérémonie d'ouverture le 31 janvier à Saint Gervais. Pour en bénéficier, il suffit de demander une contremarque à l'office de tourisme de Praz.

#### **Communautés de communes**

Le Syndicat Mixte Pays du Mont Blanc réuni les maires et délégués le 21 janvier pour parler des périmètres possibles et des compétences de la (ou des) future(s) communauté(s) de communes. Le Maire tiendra le conseil municipal informé des avancées. Les communes du PMB vont tenter de trouver un accord dans l'année. La vallée de Chamonix a déjà fait la sienne. Yann Jaccaz estime que la meilleure solution serait de se fédérer avec les dix communes restantes du PMB.

## **Agenda**

Le Maire rappelle les prochains rendez-vous :

- 29 janvier à 18h au périscolaire : Vœux du Maire
- 3 février : visite du président de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du futur Contrat Stations Durables et des Jeux d'hiver des Lycéens qui ont lieu ce jour là à Praz.
- 1<sup>er</sup> mars : prochaine séance du Conseil Municipal

## **Gestion du personnel**

Notre nouvelle Directrice Générale des Services prend ses fonctions le 25 janvier.

Le poste de Directeur des Services Techniques est vacant depuis dix jours. La commission vient de choisir et le nom de la personne sera bientôt connu.

## **Portage des repas à domicile pour personnes âgées**

Dominique Pellissier demande si une solution a été trouvée pour le lieu où serait installé le frigo accueillant les livraisons des repas. Il propose, sinon, une solution : la location d'un algeco. Cela coûterait environ 160 euros par mois. Le Maire préférerait une autre solution, estimant que celle-ci est peu esthétique. Il explique avoir fait le point avec Stéphanie Pernod, présidente du CCAS, sur la question. Il s'avère que l'ADMR de Flumet, avec qui se monte le projet, pourrait peut-être réussir à charger tous les repas dans son véhicule depuis la cantine d'Ugine, ce qui éviterait la solution de frigo de stockage. Yann Jaccaz espère que cela va pouvoir fonctionner ainsi permettant, dès lors, une mise en place rapide du service.

## **COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 h 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 25 janvier 2010 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 19 janvier 2010.

SIGNE : JACCAZ Jean-Paul, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le  
Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code  
Le Maire, Yann JACCAZ